



Ordonnance de télécom CRTC 2023-415

Version PDF

Références : 2023-352; 2023-370; 2023-398

Ottawa, le 15 décembre 2023

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 7678 Tarif des services de circonscription – Ajout de services simultanés temporaires ¹	2 novembre 2023	4 décembre 2023
Norouestel Inc.	AMT 1194 Tarif des services spéciaux – Accès à distance personnalisé pour le service Internet optimisé	1er novembre 2023	16 novembre 2023
Norouestel Inc.	AMT 1195 Tarif des services spéciaux – Modifications au Service Internet symétrique pour entreprises à 150 Mbps	7 novembre 2023	30 novembre 2023
TELUS Communications Inc.	AMT 658 Tarif général – Retrait du service de ligne d'accès de base aux services téléphoniques payants	18 octobre 2023	17 décembre 2023

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général

¹ L'entreprise a proposé d'ajouter trois nouveaux services simultanés temporaires pour refléter la reconfiguration de la limite entre les circonscriptions de Georgetown (Ontario) et de Milton (Ontario).